



## ALTERNANCE ÉTUDIANT

# ALTERNANCE OU ÉTUDIANT : QUEL STATUT CHOISIR ?

Le choix d'un statut pour suivre une formation supérieure en Bac+2 ou Bac+3 peut parfois s'avérer difficile car il est souvent lié à des facteurs d'ordre personnel (situation familiale, projet de formation, niveau scolaire), professionnel (expérience, compétences techniques) ou bien externe (attente des entreprises, actualité économique).

En fonction de vos attentes, l'E2SE vous propose différents statuts qui peuvent évoluer tout en assurant une forte immersion professionnelle.

## LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION (ALTERNANCE)

Le contrat de professionnalisation est un contrat de travail qui permet d'accéder à une certification (diplôme, titre, CQP, certification reconnue). Il consiste en l'alternance de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique dispensée à l'école supérieure.

À l'E2SE, l'alternance se déroule sur 2 jours de cours et 3 jours en entreprise par semaine avec des calendriers qui tiennent compte des priorités des entreprises (périodes de fortes activités).

### PUBLIC

- Jeunes de 16 à 25 ans
- Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, inscrits à Pôle emploi

### MODALITÉS DU CONTRAT

Ce contrat établi entre une entreprise, un apprenant et un organisme de formation, doit être financé par un OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé), selon les règles en vigueur dans la branche professionnelle dont ce dernier relève. Il peut soit prendre la forme d'un CDD, soit constituer le début d'un CDI.

La durée du contrat peut être comprise entre 6 et 24 mois, selon les cas.

## LES +

- Statut salarié
- Forte présence en entreprise
- Expérience professionnelle
- Définition et validation de votre projet professionnel
- Financement de la formation par un OPCA

## RÉMUNÉRATION MINIMALE DU SALARIÉ (% SMIC OU DU MINIMUM CONVENTIONNEL)

Niveau d'étude	16 à 21 ans	21 à 26 ans	Plus de 26 ans
Bac Professionnel Diplôme de l'enseignement supérieur Bac technologique	65 %	80%	100% du SMIC ou 85 % du minimum conventionnel
Bac général Autres diplômes	55 %	70%	100% du SMIC ou 85 % du minimum conventionnel

Le contrat de professionnalisation ouvre droit à des exonérations pour l'entreprise d'accueil.

## LA FORMATION INITIALE (ÉTUDIANT)

Toutes les formations préparées par l'Ecole Supérieure des Services aux Entreprises sont accessibles aux étudiants en formation initiale.

### MODALITÉS

- Un contrat de scolarité entre l'étudiant et l'école supérieure
- Un rythme alterné entre des cours et des périodes de stage en entreprise
- La possibilité de changer de statut (alternance) en fonction de vos résultats pédagogiques et d'opportunités nouvelles liées à l'immersion professionnelle.
- Le regroupement des cours sur 3 ou 4 jours permet aux étudiants de disposer d'un ou deux jours par semaine pour :
  - cumuler des actions « terrain » et ainsi conforter leur expérience professionnelle
  - trouver un job étudiant pour financer la formation
  - disposer de temps pour les activités extrascolaires (vie associative, sportive, culturelle, etc.)
  - développer des actions en entreprise avec la Junior Entreprise de l'école.

### À SAVOIR

Vous bénéficiez d'un statut de demandeur d'emploi suite à une activité salariée qui vous a ouvert des droits à indemnisation ? Vous pouvez poursuivre votre cursus tout en continuant à percevoir vos indemnités. Il convient de vous rapprocher de votre conseiller Pôle Emploi pour lui soumettre votre projet de formation et remplir une AISF (Attestation d'Inscription à un Stage de Formation).

## LES +

- Statut étudiant
- Expériences variées en entreprise (stages)
- Plus de cours pour une meilleure réussite
- Dispositif mieux adapté à une poursuite longue des études
- La carte d'étudiant et le certificat de scolarité permettent de bénéficier des œuvres du CROUS (restaurant universitaire...) et de réductions (transport, cinéma...)
- Financement (prêt étudiant et / ou autofinancement par des jobs étudiants)
- La possibilité de choisir par la suite un autre statut (alternance)

## VOUS HÉSITEZ ENTRE ALTERNANCE ET FORMATION INITIALE ?

Nos conseillers se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos choix et vous expliquer les modalités des différents statuts.

### ADMISSIONS :

- Dossier, entretiens et tests.

## Votre réussite, notre projet !



**e2se**  
ÉCOLE SUPÉRIEURE DES SERVICES AUX ENTREPRISES

13 bd Maréchal Juin • 14000 Caen  
Tél. : 02 31 53 30 30 • Fax : 02 31 53 30 31  
contact@e2se.fr